

INFORMATIONS SNCB



BULLETIN DE LA DIRECTION COMMERCIALE
DES CHEMINS DE FER BELGES

Périodique Bimestriel - Numéro 3 - Juillet 1970





photo G. Delise.

Un système de trainage aérien pour la manutention de la messagerie est en service au centre routier de Gand Est (voir p. 6 et 7).

SOMMAIRE

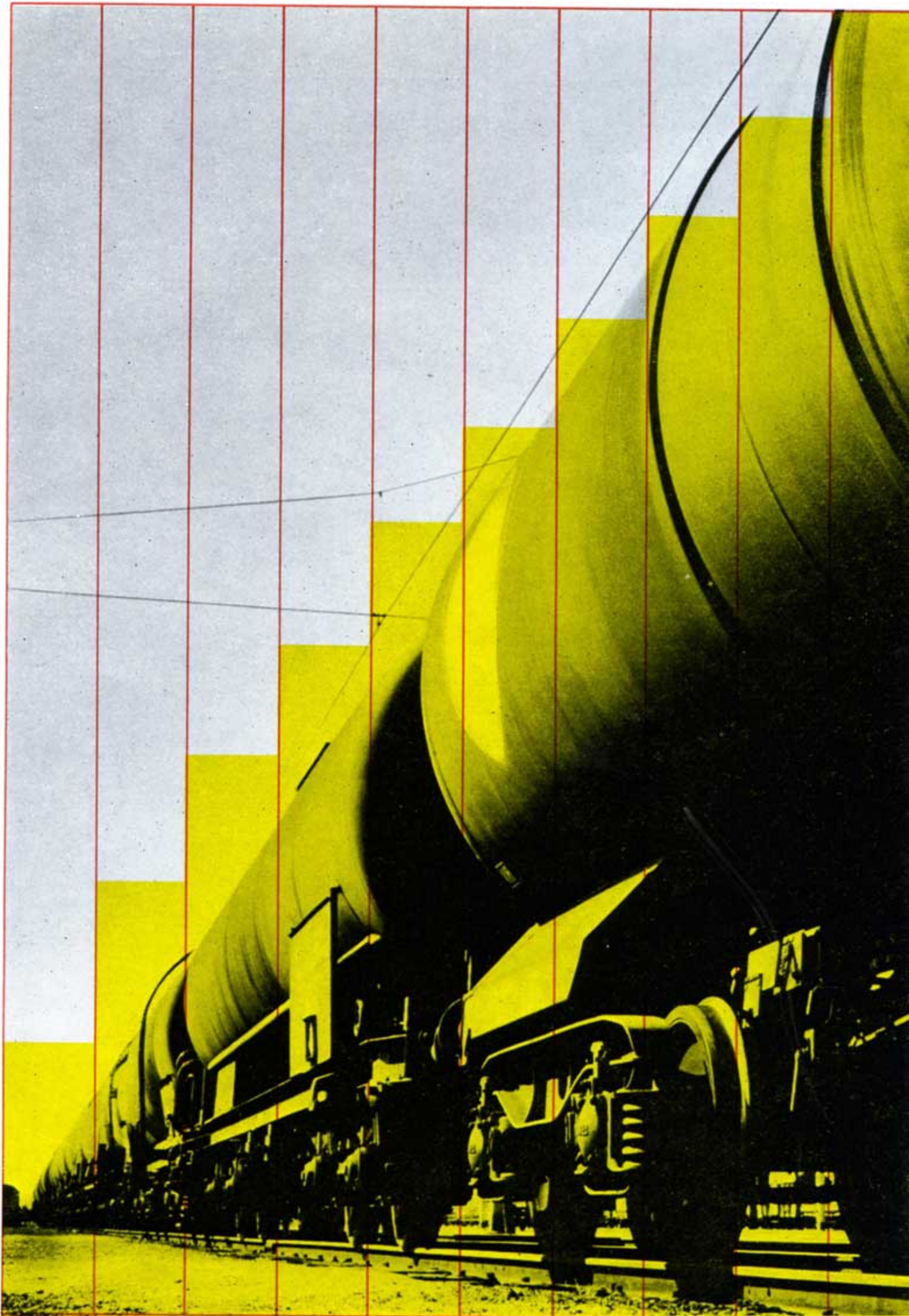


page

- 2 Les Chemins de fer belges en 1969
- 5 Améliorations de service
- 6 Au centre routier de Gand Est :
trainage aérien pour la manutention de
la messagerie
- 8 Le transport des produits dangereux
- 12 Pour les voyageurs des trains autos-
couchettes
- 12 Le prix du temps perdu
- 13 Dédouanement des marchandises en
France
- 14 Nouveau tarif général européen pour le
transport de marchandises
- 14 Livret-indicateur pour l'acheminement
en service international des marchandi-
ses par wagons complets (L.I.M.)
- 14 Envois de détail (en petite et grande
vitesse) vers la République fédérale
d'Allemagne
- 15 Changement d'adresse de la Direction
commerciale
- 15 A partir du 1er octobre 1970 l'agence
commerciale de Charleroi change de
numéro de téléphone
- 15 Représentation générale de la Deutsche
Bundesbahn
- 15 Prochainement l'agence commerciale
de Bruxelles change d'adresse
- 16 En wagons-lits avec un billet de
2e classe

Lay-out : Paul Funken - Bruxelles
Photos : François Putman - Bruxelles
Imprimerie : s.a. Omega - Anvers

Les Chemins de Fer Belges



en 1969

1. Le trafic des marchandises.

L'année 1969 a été caractérisée par une vigoureuse expansion économique.

Il en est résulté un développement notable du trafic ferroviaire des marchandises.

1.1. Wagons complets.

Les expéditions par wagons complets ont atteint près de 69 millions de tonnes soit une augmentation de 9,4% par rapport à 1968 et 16,6% par rapport à 1967, malgré le recul chronique des transports de combustibles solides.

Exprimé en tonnes-kilomètres (7 milliards et demi de t-km), c'est le trafic le plus élevé réalisé au cours des 25 dernières années, ce qui n'a pas manqué de se traduire par certaines tensions dans la fourniture des wagons aux expéditeurs. Les prévisions pour 1970 se situent, dès à présent, à un niveau encore légèrement plus élevé. L'expansion du trafic s'est manifestée surtout dans les transports internationaux.

En milliers de tonnes et %.

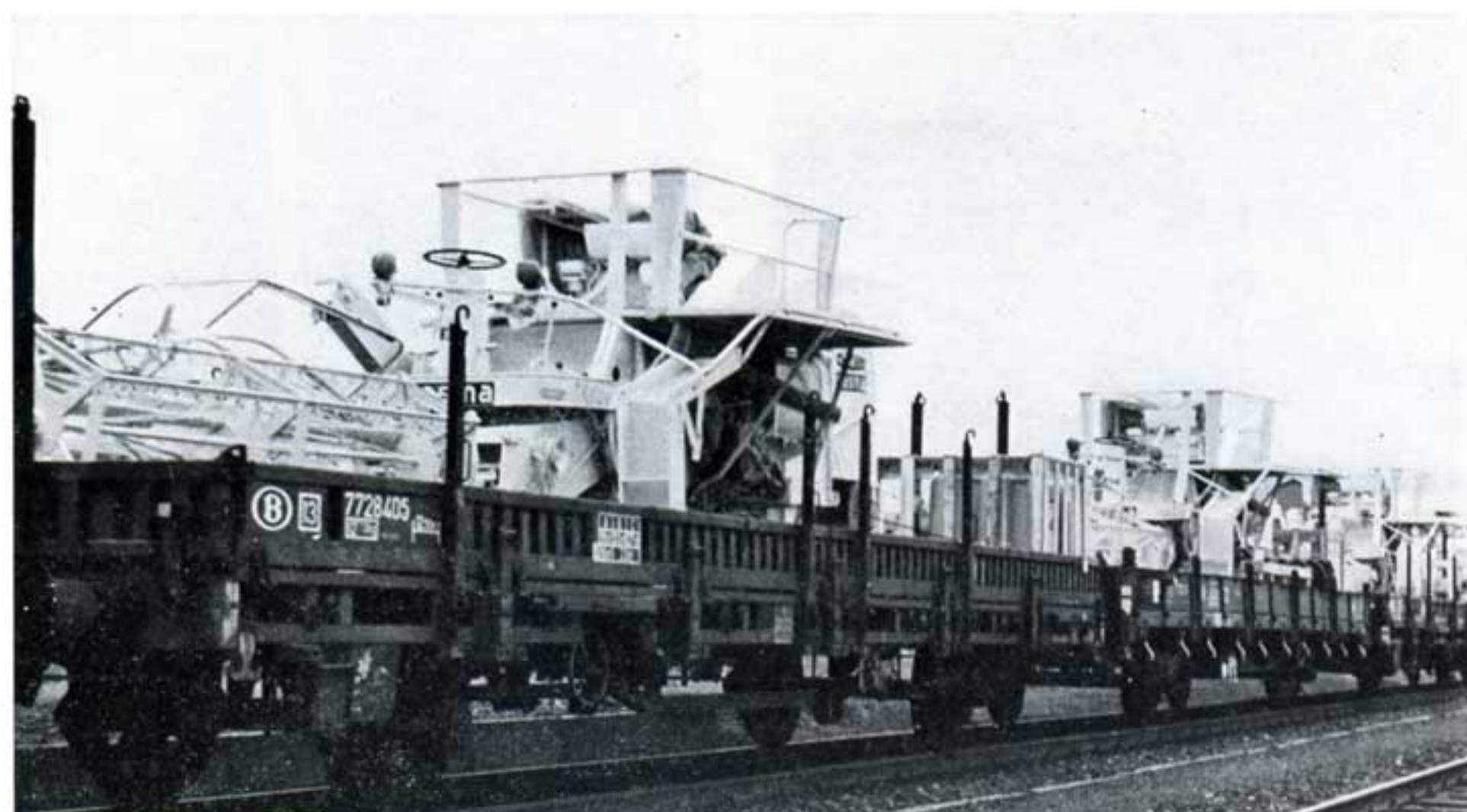
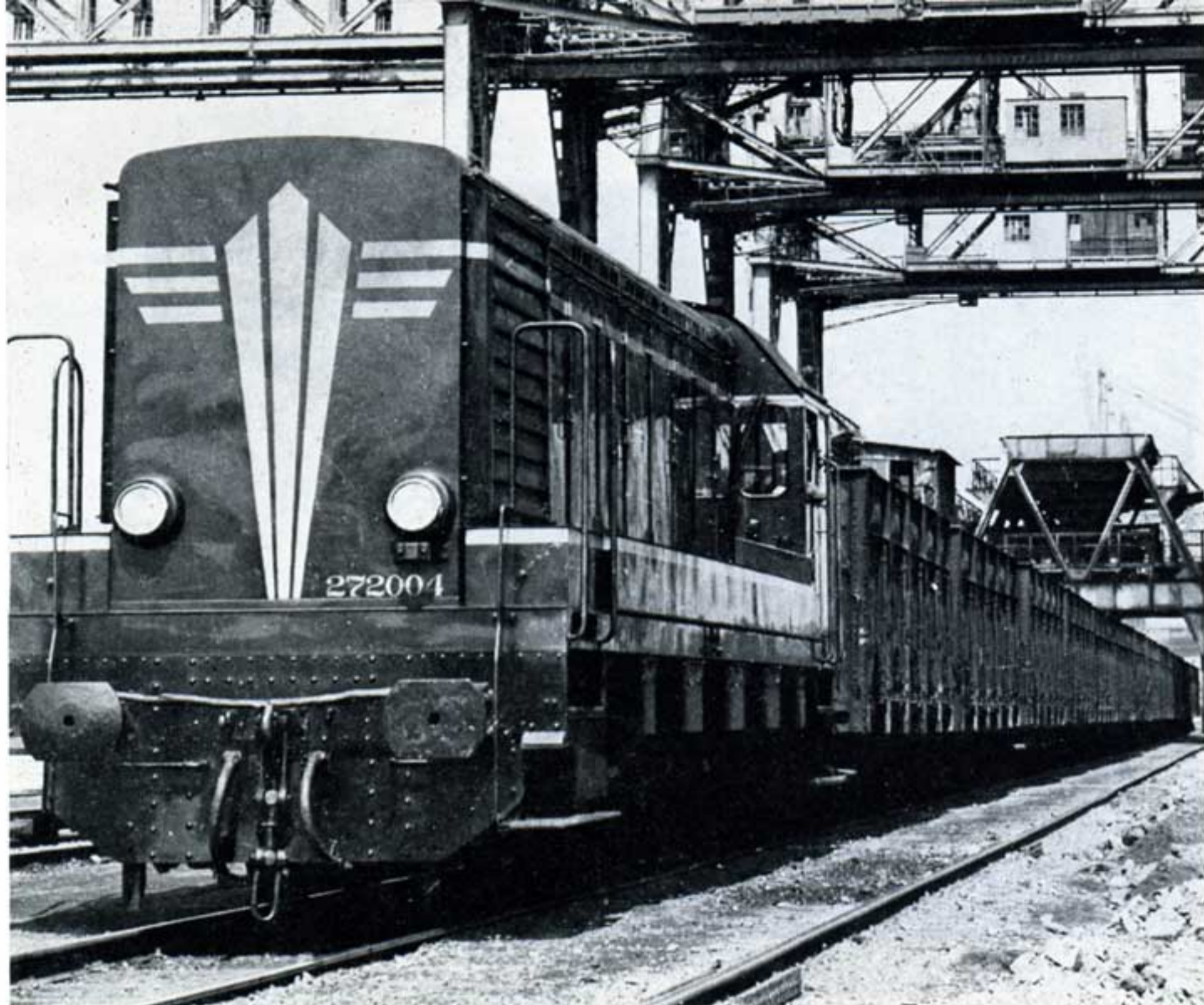
Trafic	1. Trafic intérieur	2. Trafic international	Total
1967	22.426	36.658	59.084
1968	22.271	40.699	62.970
1969	23.183	45.748	68.931
1969	104	112,4	109,4
1968			
1969	103	124,8	116,6
1967			

1.2. Transcontainers

Il convient d'accorder une attention spéciale au trafic des transcontainers, lequel a pratiquement quadruplé en un an (100.000 transcontainers en 1969).

1.3. Messageries.

Ces transports, sont en augmentation





sensible, témoignant de la confiance de la clientèle dans le service des messageries du chemin de fer et du dynamisme de la politique commerciale menée en ce domaine. Le tonnage total transporté est passé de 555.000 tonnes en 1967 à 565.000 tonnes en 1968 et 600.000 tonnes en 1969.

2. Le trafic des voyageurs.

La Société a enregistré une progression du trafic des voyageurs-km de 0,7 % par rapport à 1968. Voici la répartition de ce trafic en nombre de voyageurs (trains et autobus de substitution) :

	millions de voyageurs
Billets à prix plein	49,9
Billets à prix réduit pour particuliers et adm. publiques	24,1
Abonnements ordinaires et touristiques	18,6
Abonnements scolaires	39,2
Abonnements sociaux	116,1
Total	247,9

Ces 247,9 millions de voyageurs en comportent 8,7 millions en 1er classe, le reste en seconde.

Une augmentation sensible des déplacements internationaux, est constatée: 6.624.000 voyageurs contre 6.002.000 en 1968.

Cette augmentation de 10% se retrouve notamment dans le trafic TEE. Comme nos lecteurs en ont déjà été informés par nos bulletins antérieurs, le transport d'autos accompagnées est en progression accentuée d'année en année (19.707 voitures contre 16.029 en 1968).

améliorations de service

Dans le numéro précédent de notre revue, nous vous avons entretenus de plusieurs améliorations apportées au service des voyageurs.

La série de celles-ci n'est pas terminée et les chemins ne fer belges entendent bien continuer dans la voie du progrès.

Ajoutons-y donc encore les points suivants :

Une salle d'attente réservée à la clientèle des trains autos-couchettes a été aménagée dans la gare d'Ostende.

Les horaires des Trans-Europ-Express Paris-Ruhr et Parsifal seront accélérés de 30 minutes à la fin du mois de septembre, grâce à l'électrification du tronçon de ligne Namur - Liège.

Pour la même raison, gain de temps aussi pour l'ensemble des trains de la relation France - Belgique - Allemagne via le sillon Sambre et Meuse.

Gain de 38 minutes dans l'horaire du train Amsterdam - Liège - Milan à destination de la Suisse et de l'Italie, grâce à la réduction du stationnement à Bâle des voitures directes vers l'Italie.

Une nouvelle relation de jour est instaurée entre Berlin - Liège - Paris. Départ de Berlin à 7 h 42. Arrivée à Liège à 17 h 22.

S'ajoutant à ceux qui sont déjà en service, de nouveaux parkings payants sont mis à la disposition de la clientèle à Anvers-Est, Herentals, Leuze, Menin, Ostende, Roulers et Wetteren. Des aménagements sont en cours à Gand et à Tirlemont.

On prépare activement la mise en place d'un système de réservation électronique des places pour les trains internationaux. Ce service entrera en vigueur dès le mois de février 1971.

Afin d'améliorer la régularité et de renforcer la sécurité, un équipement de liaison radio avec les trains en circulation est en cours de mise au point. Des essais ont lieu sur les lignes Bruxelles - Tournai et Bruxelles - Mons.

Lorsqu'une expérience suffisante aura été acquise, ce type de liaison sera appliqué aux autres lignes importantes du réseau.

Une nouvelle gare d'autobus a été construite à Arlon.

La ligne qui relie « Air Terminus » de la Sabena dans le centre de Bruxelles à l'Aéroport National, sera exploitée en traction électrique à partir du 15 décembre prochain.

AVIS TARIFAIRES

Colis postaux en service intérieur

Déclaration à la valeur

Les monnaies, papiers-monnaies, papiers-values, métaux précieux, l'horlogerie fine, les bijoux, l'orfèvrerie, pierres précieuses, dentelles, statues (sauf les statuettes en plâtre ou en terre cuite fabriquées en séries), tableaux, bronzes d'art, antiquités et objets d'art en général doivent obligatoirement être expédiés aux conditions du tarif no 4 pour objets de valeurs - Chapitre A.

Ils ne peuvent donc plus être acceptés comme colis postaux, même avec valeur déclarée.

La notion tarifaire de la « valeur déclarée » et le régime de responsabilité qui en découle subsistent cependant pour les colis postaux contenant d'autres marchandises.

La taxe uniforme de déclaration à la valeur est portée à 20 F.

* * *

Transport des bicyclettes

Le prix de transport des bicyclettes montées est calculé sur la base d'un poids minimum de 40 kg par engin.

Si l'expéditeur revendique l'application du tarif de « villégiature », les vélos sont taxés au prix forfaitaire de 130 F par engin.

au centre routier de Gand Est : trainage aérien pour la manutention de la messagerie



Un important progrès avait été accompli par l'introduction de la manutention palettisée dans les centres routiers S.N.C.B.-COLIS.

Les charges « palettisées » systématiquement sur palettes ou en box-palettes du pool « EUR » sont manutentionnées essentiellement par des chariots élévateurs à fourche et par des transpalettes (à main ou électriques).

Bénéficiant de certaines expériences concluantes réalisées par les réseaux nordiques, la S.N.C.B. a procédé à l'installation d'un trainage aérien au centre routier de Gand Est. Cette installation, opérationnelle depuis le 6 avril dernier, fonctionne suivant le schéma ci-après.

La chaîne aérienne continue tracte des chariots transpalettes amovibles et dessert à vitesse constante un carré de triage et les quais « wagons ». Sa vitesse détermine le rythme de travail du centre routier. Les diverses équipes sont attachées à des zones de travail fixes bien déterminées.

Le transfert camions/wagons (prise à domicile) s'opère à l'aide des chariots transpalettes conduisant

- les charges homogènes palettisées directement vers le wagon désigné
- les charges hétérogènes vers le carré de triage qui confectionne pour la chaîne des charges homogènes par wagon.

Le transfert wagons/wagons (transbordement) s'opère pratiquement de la même manière sans mise à terre des envois sur les quais.

Seule l'opération wagons/camions (remise à domicile) conduit à l'utilisation du quai par l'étalement des envois dans les secteurs de camionnage où ils sont vérifiés et classés avant le chargement des camions.

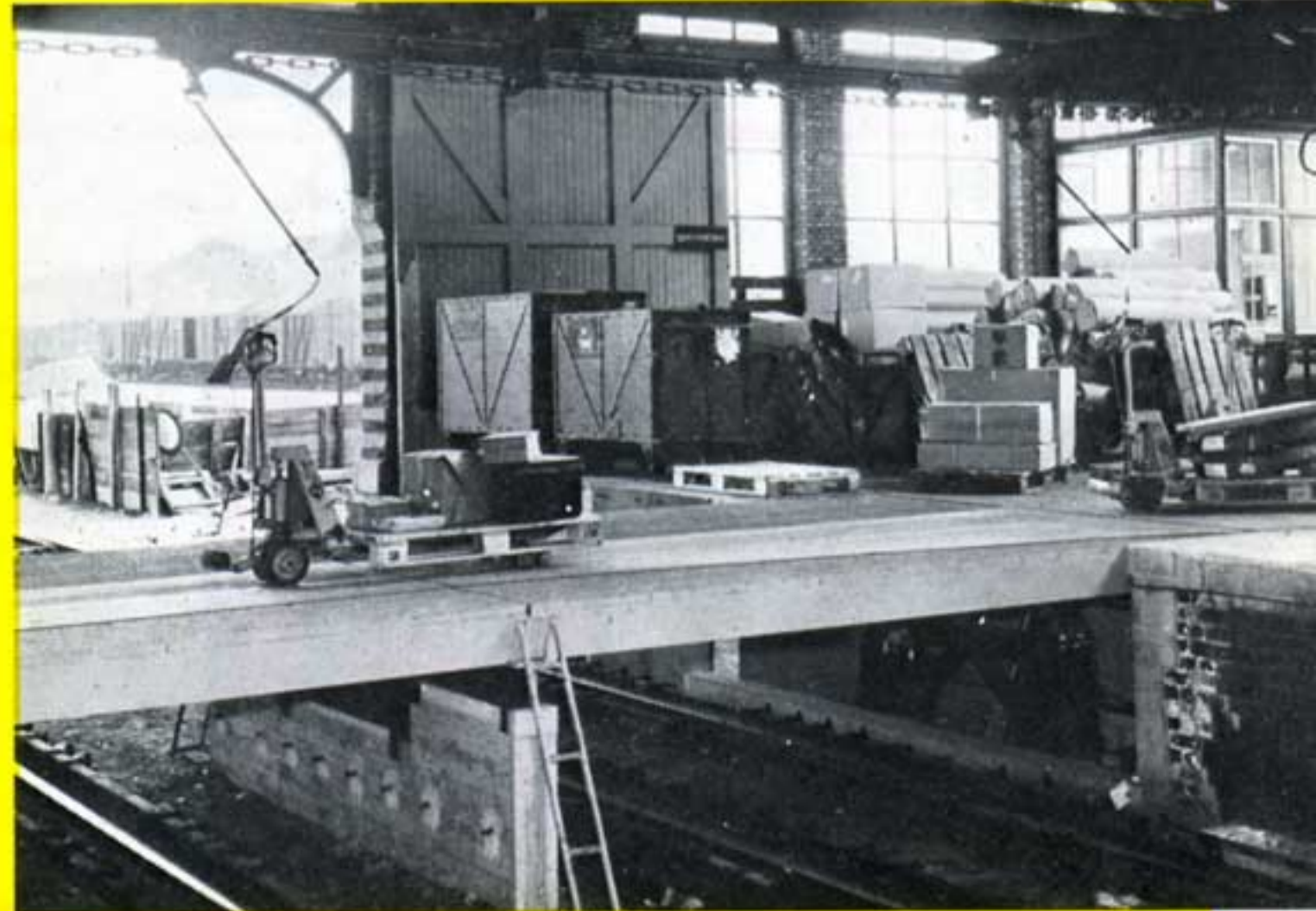
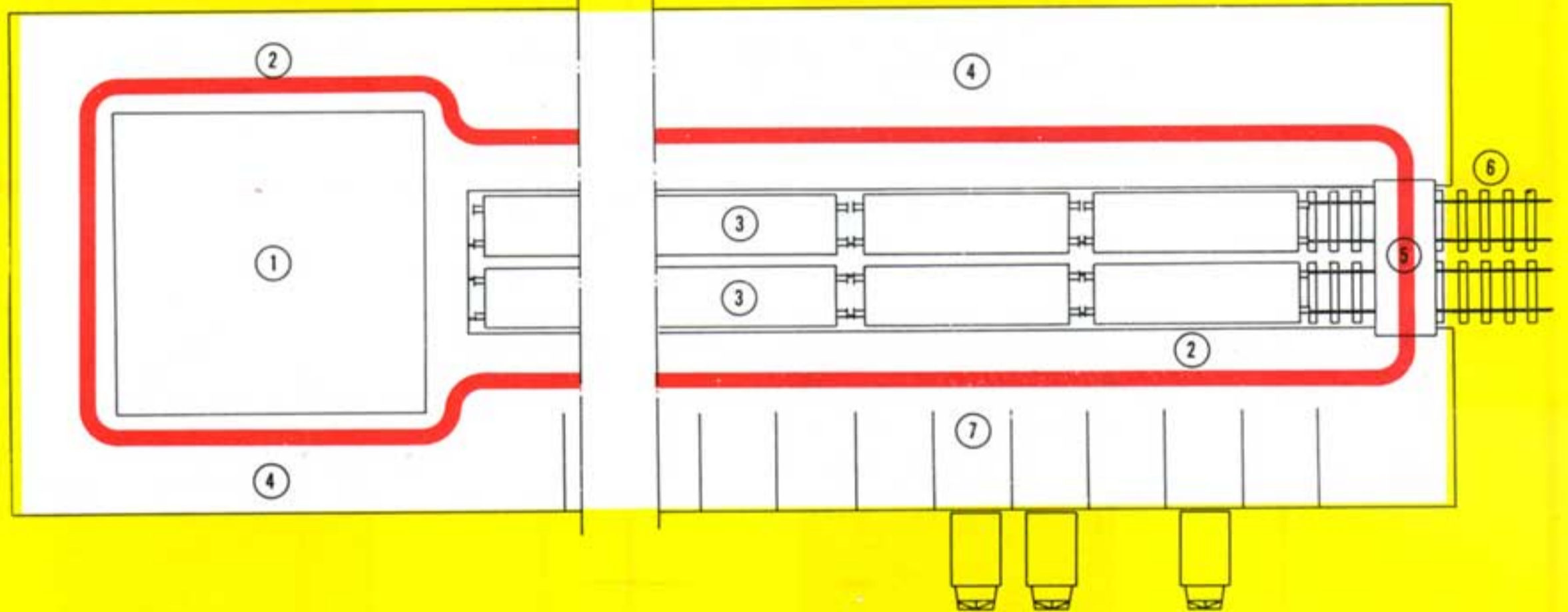
En résumé, la chaîne permet de réaliser l'indépendance des trois opérations classiques ci-dessus et de n'utiliser la surface de quai que pour les opérations de la remise à domicile. Ceci constitue une sécurité opérationnelle.

Le même résultat aurait pu être obtenu par trainage incorporé au sol, mais cette solution est apparue non seulement plus coûteuse à l'entretien mais aussi moins pratique au passage du pont-levis franchissant les rails.

Comme les résultats de cette première installation sont positifs sur les plans technique, économique et social, puisqu'elle allège le travail des équipes, des études sont en cours en vue d'en pourvoir d'autres centres routiers.



- 1. carré de triage.
- 2. chaîne de trainage aérien
- 3. wagons à quai.
- 4. quai surélevé.
- 5. pont-levis.
- 6. voies.
- 7. secteur de camionnage.



le transport des produits dangereux






Certains produits sont, de par leur nature, dangereux et leur libération intempestive peut provoquer dans certains cas de graves accidents : explosions, incendies, irradiations, empoisonnements, pollutions, ...

Il est donc de l'intérêt de tous que le conditionnement, la manipulation et le transport de tels produits fassent l'objet du maximum de précautions.

Il existe à cet égard des prescriptions légales sur lesquelles nous croyons devoir insister auprès des expéditeurs.




En ce qui concerne le transport par fer, ces prescriptions sont contenues dans le R.I.D. (Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses). Elles sont d'application aussi bien en trafic intérieur qu'en trafic avec l'étranger.




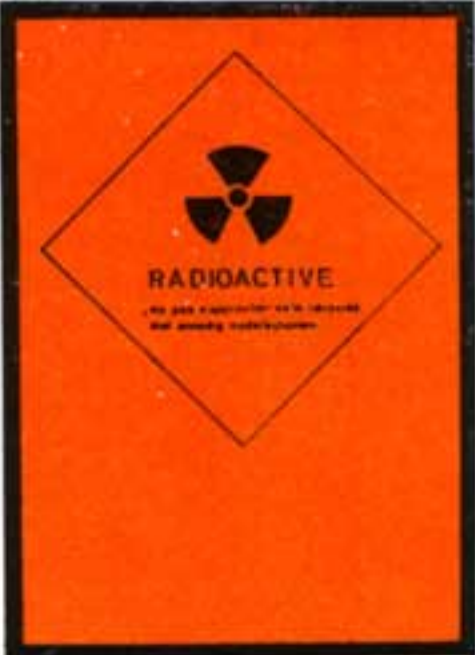
Les produits sont classés en diverses catégories :





Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1944	Bombe noire sur fond orange 	DANGER D'EXPLOSION	Sur les colis, containers et wagons contenant : — des matières et objets explosibles (classe Ia du R.I.D.) ; — des objets chargés en matières explosibles (classe Ib du R.I.D.).
DC 1938	Flamme noire sur fond orange 	DANGER DE FEU	Sur les colis, containers et wagons contenant : — des boîtes ou cartouches à gaz inflammables sous pression (classe Id du R.I.D.) ; — certaines matières sujettes à l'inflammation spontanée (classe II du R.I.D.) ; — certaines matières liquides inflammables (classe IIIa du R.I.D.) ; — certaines matières solides inflammables (classe IIIb du R.I.D.) ; — certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.) ; — des peroxydes organiques (classe VII du R.I.D.).
DC 1972	Flamme au-dessus d'un cercle ; noir sur fond orange 	MATIERE COMBURANTE	Sur les colis, containers et wagons contenant des matières comburantes (classe IIIc du R.I.D.).

- Classe Ia : Matières et objets explosibles.
- Classe Ib : Objets chargés en matières explosibles.
- Classe Ic : Inflammateurs, pièces d'artifice et marchandises similaires.
- Classe Id : Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression.
- Classe Ie : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.
- Classe II : Matières sujettes à inflammation spontanée.
- Classe IIIa : Matières liquides inflammables.
- Classe IIIb : Matières solides inflammables.
- Classe IIIc : Matières comburantes.
- Classe IVa : Matières toxiques.
- Classe IVb : Matières radioactives.
- Classe V : Matières corrosives.
- Classe VI : Matières répugnantes ou susceptibles de produire une infection.
- Classe VII : Peroxydes organiques.

Pour chacun des produits considérés, la brochure indique entre autres les emballages et récipients adéquats, les mentions à faire figurer en lettre de voiture et les étiquettes de danger à apposer sur les colis, les containers et les wagons. Notre propos, ici, est d'insister spécialement sur la nécessité impérieuse de munir les envois d'étiquettes de danger qui sont destinées à attirer l'attention des préposés du chemin de fer sur le caractère spécial des produits transportés. Ces étiquettes ont un sens bien précis qui implique automatiquement des précautions appropriées. Il appartient aux expéditeurs d'apposer eux-mêmes les étiquettes sur les wagons, les containers et les colis. Au cas où les colis ne peuvent recevoir d'étiquettes, celles-ci doivent être collées sur des cartons ou sur des tablettes solidement attachés aux colis. Les expéditeurs sont autorisés à apposer sur les emballages d'expédition, sur les wagons de particuliers et sur les containers des marques de danger indélébiles correspondant aux modèles prescrits. Les étiquettes en question peuvent être obtenues dans les gares à marchandises. S'ils éprouvent quelque difficulté, les expéditeurs s'adresseront utilement à nos chefs d'agence. Nous reproduisons à titre d'indication un fac-similé des diverses étiquettes dont l'apposition est prescrite en y ajoutant chaque fois la description, la signification et les cas d'application.

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1991	Tête de mort noire sur fond orange 	MATIERE TOXIQUE	Sur les colis, containers et wagons contenant : — certaines matières liquides inflammables (classe IIIa du R.I.D.) ; — certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.).
DC 1973	Croix de St-André noire sur fond orange 	MATIERE NOCIVE	Sur les colis, petits containers et wagons contenant certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.).
DC 1974	Gouttes s'écoulant d'éprouvettes sur une plaque et sur une main ; noir sur fond orange 	MATIERE CORROSIVE	Sur les colis, petits containers et wagons contenant : — certaines matières comburantes (classe IIIc du R.I.D.) ; — certaines matières corrosives (classe V du R.I.D.).

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1975	Carré posé sur la pointe, trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE, une bande verticale (symbole et inscriptions noirs sur fond blanc, bande verticale rouge) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie I - BLANCHE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. En cas d'avarie des colis ou containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation ou contact avec la matière qui se trouverait répandue.
DC 1976	Carré posé sur la pointe, trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE, deux bandes verticales (symbole et inscriptions noirs; fond moitié inférieure: blanc; moitié supérieure: jaune; bandes verticales rouges) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie II - JAUNE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. En cas d'avarie des colis ou petits containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation, contact avec la matière qui se trouverait répandue ainsi que risque d'irradiation externe à distance. Colis ou petits containers à tenir éloignés des colis qui portent une étiquette avec l'inscription FOTO.
DC 1977	Comme l'étiquette précédente, mais trois bandes verticales rouges 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie III - JAUNE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. Eviter de se tenir inutilement à proximité des colis ou petits containers. En cas d'avarie des colis ou containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation, contact avec la matière qui se trouverait répandue ainsi que risque d'irradiation externe à distance. Colis ou containers à tenir éloignés des colis qui portent une étiquette avec l'inscription FOTO.
DC 1978	Trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE suivie du texte « Ne pas s'approcher sans nécessité » (Symbole et inscriptions noirs sur fond orange) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les wagons transportant des colis ou petits containers contenant des matières radioactives présentant les dangers décrits plus haut (DC 1975, DC 1976 et DC 1977). Eviter de se tenir inutilement à proximité et de séjourner à moins de 2 m de la surface extérieure du wagon.

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1993	Parapluie ouvert noir sur fond blanc 	CRAINT L'HUMIDITE	Sur les colis et petits containers contenant des matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.
DC 1992	Deux flèches noires sur fond blanc 	HAUT	Sur les colis comportant des récipients contenant certaines matières dangereuses liquides.
IC 33	Verre à pied, rouge sur fond blanc 	A MANIER AVEC PRECAUTION OU NE PAS CULBUTER	Sur les colis et petits containers comportant des récipients fragiles contenant certaines matières dangereuses.
DC 1938 ter	Etiquette triangulaire rouge avec un point d'exclamation noir (Trafic international) 	A MANOEUVRER AVEC PRECAUTION	Sur : <ul style="list-style-type: none"> — les wagons-réservoirs contenant des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression ; — les wagons contenant certaines matières sujettes à l'inflammation spontanée ; — les wagons-réservoirs ou autres contenant certaines matières liquides inflammables.

POUR LES VOYAGEURS DES TRAINS AUTOS-COUCHETTES

Un salon-bar particulièrement bien agencé vient d'être installé à la gare de Schaerbeek. Il complète avec bonheur le salon d'attente réservé aux voyageurs des trains autos-couchettes.

La S.N.C.B. entend ainsi augmenter, dès avant le départ, le confort d'une clientèle qui a choisi la formule du voyage confortable par excellence.

Parmi notre sympathique clientèle, le photographe y a rencontré notre reporter national Luc Varenne.



le prix du temps perdu...

Le spectacle d'un super poids lourd gravissant une côte à faible allure, suivi d'une file de trente ou quarante voitures obligées, ipso facto, de circuler à la même vitesse, est maintenant familier à tous les automobilistes. Le journal britannique « Sunday Times » a récemment fait mention d'un rapport établi par le Laboratoire gouvernemental de la recherche routière consacré aux retards occasionnés par les camions lourds aux autres usagers de la route. Sur les routes principales d'Angleterre et du Pays de Galles, un camion standard, d'une tare de 27 tonnes en charge est, en moyenne, responsable tous les mille miles (1610 km) d'un retard de dix heures au détriment des véhicules faisant la queue derrière lui. Le coût d'un tel retard s'élève à 153 livres (environ 18 000 FB) par camion et par an.

Par une simple opération il est démontré que le total de l'addition « retards » atteint environ 10 millions de livres par an pour l'ensemble du pays, soit 1200 millions de nos francs.

DEDOUANEMENT DES MARCHANDISES EN FRANCE

A l'intention des importateurs et exportateurs, nous avons dressé ci-après la liste des gares françaises dans lesquelles fonctionne une agence en douane pouvant se charger de l'établissement et du dépôt des déclarations pour le dédouanement des marchandises.

* Gares au siège desquelles il existe un service de contrôle phytosanitaire.

A. — Service complet.

Agen
Albertville
Alençon
Alès
Amiens
Angers-St-Laud *
Angoulême *
Annecy
Annemasse *
Anor
Apach
Arras
Audun-le-Tiche *
Auxerre St-Gervais
Avignon *
Baisieux
Bayonne *
Beauvais
Belfort
Bellegarde (Ain) *
Besançon-Viotte
Beziers
Blanc Misseron *
Blois
Bordeaux-Bastide *
Boulogne-Ville
Bourges
Brest *
Brive-la-Gaillarde
Caen
Cahors
Calais-Ville
Cambrai-Ville
Canfranc *
Cannes *
Carcassonne
Castres
Cerbère *
Châlon-s/Saône
Chambéry-Challes-les-Eaux *
Charleville-Mézières *
Chartres
Châteauroux
Cholet
Clermont-Ferrand *
Cognac
Colmar
Compiègne
Corbeil-Essonnes

Creil
Delle *
Dieppe
Dijon-Porte-Neuve *
Douai
Dunkerque
Epinal
Evreux
Feignies *
Flers
Givet *
Godewaersvelde
Granville
Grenoble *
Halluin
Havre (Le) *
Hendaye *
Jeumont *
Kehl *
Lauterbourg
Laval
Lille
Lille-St-Sauveur *
Limoges-Benedict. *
Lisieux
Longwy
Lons-Le-Saunier
Lorient
Macon
Mans (Le) *
Mantes-La-Jolie
Marseille-Mme *
Maubeuge-sous-le-Bois
Maulde-Mortagne
Mazamet
Meaux
Melun
Metz-Marchandises
Millau
Modane *
Montargis
Montauban-Ville-Bourdon
Montbéliard
Montluçon-Ville
Montpellier *
Morlaix
Morteau
Mulhouse-Nord
Nancy-Ville
Nantes-Etat *

Neuenburg
Nevers
Nice *
Nîmes *
Niort
Orléans *
Oyonnax
Pau *
Périgueux
Perpignan *
Poitiers *
Pontarlier
Quimper
Reims *
Rennes *
Roanne
Rocheftort *
Rochelle-Ville (La) *
Rodez
Rouen-Rive Gauche
Saumur-Rive Droite
Sélestat
Sète *
Soissons
Strasbourg-Ville *
St-Brieuc
St-Dié
St-Dizier
St-Etienne-Châteaucreux
St-Malo St-Servan
St-Nazaire *
St-Quentin
Tarbes
Thionville *
Toulon
Toulouse-Matabiau *
Tourcoing *
Tour-de-Carol Enveigt (La)
Tours *
Troyes *
Valence *
Valenciennes
Vallorbe *
Versailles-Chantiers
Vesoul
Vichy
Villefranche-sur-Saône
Vintimille *
Vierzon-Ville
Wissembourg

B. — Service partiel.

D'autres gares françaises assument les formalités en douane avec certaines restrictions.

Nous donnons ci-après la liste de ces gares :
Armentières, Bâle, Bouzonville, Dijon Ville, Ecouvieux, Forbach *, Hirson, Lyon Brotteaux, Mont-St-Martin, Paray-le-Monial, Uberherrn, Vireux Molhain.

Des précisions à ce sujet peuvent être obtenues auprès de la Direction Commerciale de la S.N.C.B., bureau 61-42, Putterie 23, 1000 Bruxelles (téléphone 13.18.70 - extension 3679) ou auprès des diverses agences commerciales.

L'EUROPE DES CHEMINS DE FER

NOUVEAU TARIF GENERAL EUROPEEN POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les Chemins de fer luxembourgeois, italiens, français et belges ont mis simultanément en vigueur, le 1er juillet, un « Tarif général européen pour le transport des marchandises en wagon complet » (T.E.W.). A quelques exceptions près, le fret de toute nature, par wagon complet, peut être remis au transport avec lettre de voiture directe et le prix est calculé sur la distance totale sans qu'il soit tenu compte du nombre de frontières traversées. Ce prix, exprimé en franc-or, est complètement indépendant des tarifs intérieurs et de la nature des marchandises ;

seuls interviennent la distance totale et le tonnage chargé dans chaque wagon.

Ce nouvel instrument tarifaire que la S.N.C.B. espère voir s'étendre à d'autres réseaux européens, permet ainsi de connaître immédiatement le prix de transport pour la plupart des envois en trafic international. Cependant, l'emploi du « T.E.W. » reste facultatif : l'expéditeur, bénéficiant par exemple de certains tarifs internationaux spéciaux et désirant voir son envoi taxé aux conditions de ces tarifs, continue à en avoir la possibilité sans restriction.



LIVRET-
INDICATEUR
POUR
L'ACHEMINEMENT
EN
SERVICE
INTERNATIONAL
DES
MARCHANDISES
PAR
WAGONS
COMPLETS (LIM)

La S.N.C.B. publie chaque année à l'intention des expéditeurs le livret-indicateur L.I.M. Celui-ci comporte l'ensemble des relations internationales en rapport avec la Belgique.

Vous pouvez l'obtenir gratuitement en vous adressant à l'agence commerciale de la S.N.C.B. qui dessert votre secteur.

Il existe aussi une brochure relative à l'acheminement des TEEM et des trains de transcontainers qui peut être obtenue dans les mêmes conditions.

Envois de détail, en petite et grande vitesse, vers la République Fédérale d'Allemagne

Pour mieux servir sa clientèle, accélérer l'acheminement, rationaliser l'exploitation, la Deutsche Bundesbahn a modifié son organisation pour le transport des envois de détail au 1er juin 1970.

Depuis cette date la D.B. enlève et remet les envois de détail au domicile des clients de plus de 20 000 communes de la République fédérale d'Allemagne. Le transport est assuré par le rail entre un millier de gares, qui desservent par camion leur secteur respectif.

En raison de cette réorganisation la liste des gares D.B. reprise dans le tarif général européen de détail, qui a été rééditée le 1er juillet, ne comporte plus que les gares ouvertes au trafic.

Sauf prescription contraire en lettre de voiture, les

envois sont remis à domicile du destinataire dans toutes les communes desservies par la gare de destination.

Il est donc nécessaire d'inscrire dans la lettre de voiture, en plus de l'adresse complète du destinataire, la gare qui dessert ce client. Cette dernière indication doit être portée dans la colonne 11.

La D.B. à Bruxelles (tél. 02/12.53.39) se tient à votre disposition pour tous renseignements et peut notamment vous faire connaître la gare qui dessert la localité pour laquelle est destiné votre envoi.

A noter encore que le prix de transport est calculé — comme dans le passé — jusqu'à la gare de destination indiquée dans la colonne 11 de la lettre de voiture. Ce prix couvre la remise à domicile du destinataire habitant dans le « rayon » de cette gare.

Changement d'adresse de la Direction Commerciale

La Direction Commerciale de la S.N.C.B., installée actuellement 23, Putterie à Bruxelles, sera transférée prochainement aux 6e et 7e étages de l'immeuble situé 85, rue de France, 1070 Bruxelles.

Provisoirement, le numéro de téléphone 13.18.70 reste valable. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître en temps utile notre nouveau numéro.

Nous vous prions de nous excuser pour les difficultés temporaires que vous pourriez éprouver pendant la période de transition.



à partir
du 1er octobre 1970
l'Agence Commerciale
de CHARLEROI
change de numéro
de téléphone
de (07)32.73.73

**il deviendra
(07) 43.01.73**

L'adresse reste la suivante :
QUAI DE LA GARE no 1
6000 CHARLEROI

REPRESENTATION GENERALE DE LA DEUTSCHE BUNDESBAHN

M. Franz Kainzinger quitte la Représentation générale de la Deutsche Bundesbahn en Belgique, pour prendre la direction du service des études du marché des chemins de fer fédéraux en Allemagne.

M. Paul Wehner, représentant de la Deutsche Bundesbahn à Luxembourg assure la direction de la Représentation générale des chemins de fer Allemands en Belgique, dont nous vous rappelons ici l'adresse :

**rue du Luxembourg 23
1040 Bruxelles
Tél. : (02)12.53.39**

prochainement
l'Agence Commerciale
de BRUXELLES
change d'adresse

Ses services quitteront
le 153 B Boulevard Anspach
pour s'installer à la

**rue de France, 85
1070 Bruxelles**

à proximité de la gare du Midi

La présente publication est faite sans préjudice des dispositions tarifaires et des horaires en vigueur ou de leurs modifications ultérieures.

Editeur responsable : P. SERGYSELS - BRUXELLES.

La S.N.C.B. se réjouit de l'importante promotion qui vient d'honorer les mérites de M. Kainzinger et garde un bon souvenir de ce représentant compétent et sympathique.

Elle souhaite la bienvenue à M. Paul Wehner.

